



LIGUE ÎLE DE FRANCE DES ECHECS COMMISSION TECHNIQUE

DECISION 2008-03

Paris, le 18 septembre 2007.

Objet : Modification du règlement des Critériums

La Commission Technique le lundi 17 septembre 2007 a voté la modification du règlement des critères dans les mêmes dispositions que celles adoptées, par anticipation, par le Comité Directeur de la Ligue Île de France du 10 Septembre 2007.

- Le Elo utilisé pour toute la compétition est celui de septembre de la saison en cours pour les joueurs au classement FFE.
- Le Elo utilisé pour toute la compétition est celui d'octobre de la saison en cours pour les joueurs au classement FIDE.
- Pour les joueurs n'apparaissant dans aucune des deux bases, c'est leur classement ou leur estimation publiée pour la première fois de la saison qui fait référence pour l'ensemble de la compétition.
- Les joueurs composant les équipes en phase finale ne sont plus tenus d'avoir joué dans l'équipe considérée en phase de poule.
- En phase finale, les équipes sont tenues aux mêmes contraintes de somme d'élos que lors de la phase de poule.

Pour la Commission Technique d'Île de France.

Frédéric BUONO,
Président de la Commission Technique d'Île de France